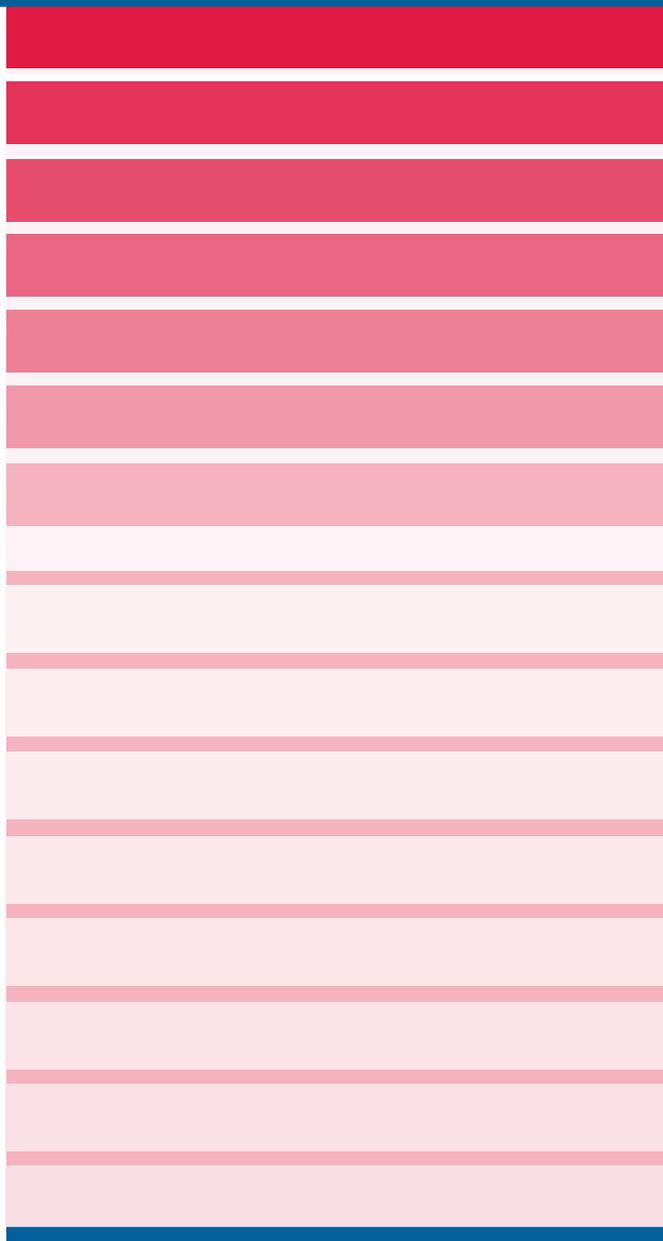


La Cellule mondiale de réflexion, un vecteur d'application des « Trois principes »

Opportunités relatives à l'intensification de la riposte au VIH dans les pays

Note d'orientation



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
ONU
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

ONUSIDA (version française, septembre 2006)

Version originale anglaise, ONSIDA, Decembre 2005 :
The Global Task Team, a pathway to implement the Three Ones
Guidance Note
Traduction – ONUSIDA

© Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) 2006.

Tous droits de reproduction réservés. Les publications produites par l'ONUSIDA peuvent être obtenues auprès du Centre d'information de l'ONUSIDA. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction des publications de l'ONUSIDA – qu'elles concernent la vente ou une distribution non commerciale – doivent être adressées au Centre d'Information à l'adresse ci-dessous ou par fax, au numéro +41 22 791 4187 ou par courriel : publicationpermissions@unaids.org.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent

de la part de l'ONUSIDA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'ONUSIDA, de préférence à d'autres. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'ONUSIDA ne garantit pas que l'information contenue dans la présente publication est complète et correcte et ne pourra être tenu pour responsable des dommages éventuels résultant de son utilisation.

La Cellule mondiale de réflexion, un vecteur d'application des « Trois principes »

Opportunités relatives à l'intensification de la riposte au VIH dans les pays

Note d'orientation

Note d'orientation

La présente note, destinée aux équipes des Nations Unies présentes dans les pays, aux Coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les pays (COP) et à leur personnel, vise à expliciter les processus disponibles à l'échelon mondial pour améliorer l'harmonisation de la riposte au SIDA au niveau des pays, détailler les opportunités pour agir plus efficacement au niveau national afin de « faire travailler l'argent disponible ».

Cette note donne un bref aperçu des engagements mondiaux, des actions et des résultats attendus des recommandations émises au niveau des pays. Elle permet également d'avoir facilement accès à des documents clés et donne, pour chaque recommandation, le contact des points focaux.

La Cellule mondiale de réflexion a développé une série d'engagements à prendre à l'échelon mondial afin de faciliter l'application des « Trois principes » dans les pays. Les recommandations de la Cellule constituent les éléments de base du processus d'harmonisation nécessaire à l'intensification de la riposte à l'échelon des pays pour se rapprocher autant que possible de l'*accès universel* à la prévention, à la prise en charge, au traitement et au soutien psychosocial.

Les « Trois principes » — la base

Ces « Trois principes », entérinés à Washington en avril 2004, ont depuis été adoptés par des gouvernements, les organismes coparrainants de l'ONUSIDA et les donateurs internationaux. Ils dénoncent l'actuelle multiplication de stratégies, de comités et de systèmes de surveillance qui ajoutent à la confusion régnante, accroissent les frais des transactions pour les pays et nuisent à l'efficacité.

Ces « Trois principes » ont pour but de garantir une riposte à l'épidémie de SIDA harmonisée, coordonnée, et avant tout **appartenant aux pays eux-mêmes et dirigée par eux**.

En tant que moyen d'expression de la réforme des Nations Unies, ce processus se base sur plusieurs principes clés plus généraux largement plébiscités à l'échelon international, tels que la Déclaration du Millénaire¹, les Déclarations de Rome² et de Paris³ de l'OCDE relatives à la nécessité d'harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, et le Consensus de Monterrey sur le Financement du Développement⁴.

Les « Trois principes »

- Un cadre national commun de lutte contre le VIH/SIDA servant de base pour la coordination des activités de tous les partenaires.
- Un organisme national commun de coordination de la riposte au VIH/SIDA à représentation large et multisectorielle.
- Un système commun de suivi et d'évaluation du VIH/SIDA à l'échelon national.

¹ <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>

² http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/Documents/languages/FR%20-%20Rome_Declaration.pdf

³ <http://www1.worldbank.org/harmonization/Paris/ParisDeclarationFrench.pdf>

⁴ <http://www.un.org/french/esa/ffd2002/>

Comment faciliter l'application des « Trois principes » ?

La Cellule mondiale de réflexion

La réunion de haut niveau sur le thème « Faire travailler l'argent disponible » qui s'est tenue en mars 2005 à Londres à l'initiative de l'ONUSIDA, des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, a réaffirmé l'engagement vis-à-vis des « Trois principes », et contribué à la formation d'une « **Cellule mondiale de réflexion** » chargée de faire des recommandations visant à une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA. Cette Cellule, présidée par l'ONUSIDA et la Suède, comprend un large éventail d'intervenants et a été chargée de présenter des recommandations courageuses et pratiques assorties d'un calendrier afin de « faire travailler l'argent disponible »⁵ Cet appel à « **faire travailler l'argent disponible** » engage à harmoniser la riposte mondiale et à agir de manière concordante, en optimisant l'utilisation des fonds existants et à venir, tout en insistant sur la nécessité d'une intensification soutenue des ripostes nationales au SIDA.

Les travaux de cette Cellule portent principalement sur les plans et les engagements visant à améliorer la performance et l'harmonisation des interventions du système des Nations Unies et du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial). Les donateurs bilatéraux et les fondations, tout comme les autres partenaires internationaux, sont également invités à rejoindre un tel processus.

Qui s'est engagé pour l'application des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ?

Les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ont été intégralement avalisées par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA en juin 2005, le Conseil d'administration du Fonds mondial, ainsi que par les Conseils d'administration du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF. Plus récemment encore, l'Assemblée générale des Nations Unies, lors du Sommet mondial de 2005, a chaleureusement salué et marqué son appui aux travaux de la Cellule mondiale de réflexion (voir Annexe 1).

Quelles sont les recommandations ?

Les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, placées dans le cadre général d'une appropriation des plans et des priorités par les partenaires nationaux, ont pour objectif de faire changer les choses au niveau national, et de faciliter plus particulièrement l'application des « Trois principes ». Il est à noter que, quoique située dans le cadre restreint du VIH/SIDA, l'application des recommandations teste certains aspects des réformes des Nations Unies. Les recommandations se répartissent en quatre thèmes principaux :

1. *Renforcement du leadership et de l'appropriation nationale par toutes les parties prenantes de chaque pays.*
2. *Alignement et harmonisation.*
3. *Réformes destinées à favoriser une riposte multilatérale plus efficace.*
4. *Obligation de rendre des comptes et exercice d'un contrôle.*

Ces recommandations ont été publiées en juin 2005⁶ et une mise à jour en a été faite en août 2005⁷. Les recommandations de la Cellule se concrétisent sous forme de 25 activités (voir l'Annexe 2), chacune étant adressée à une organisation spécifique, choisie parmi les Coparrainants et le Fonds mondial, chargée d'en diriger la mise en œuvre (voir l'Annexe 3 qui spécifie les liens entre les recommandations de la Cellule et les « Trois principes »).

⁵ http://data.unaids.org/publications/irc-pub06/JC935-3onesinaction_fr.pdf

⁶ http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub06/JC1125-GlobalTaskTeamReport_fr.pdf

⁷ http://data.unaids.org/UNA-docs/ImplementRecommend_24Aug05_en.pdf

Progrès depuis juin 2005

S'agissant du troisième thème des recommandations – *Réformes destinées à favoriser une riposte multilatérale plus efficace* – la situation a significativement progressé. Deux documents, adoptés par consensus, ont été rédigés sur la base du concept de « **Mécanisme de répartition des tâches entre les agences du système des Nations Unies** »⁸ et en parallèle au « **Plan de soutien technique intégré** »⁹.

Dans la répartition des tâches, il est question de la multiplication des intervenants et d'un besoin accru d'appui technique résultant de l'augmentation de l'aide financière internationale. Ces documents précisent le rôle des différentes organisations des Nations Unies dans l'octroi d'un appui technique, et insistent sur la nécessité pour les pays d'être l'élément moteur du choix des priorités et des objectifs à privilégier, de sorte que l'appui technique soit réellement efficace. De plus, les Dispositifs régionaux d'appui technique (DAT) établis par l'ONUSIDA contribueront fortement à l'élargissement de l'accès des partenaires nationaux à une assistance technique harmonisée, fiable et opportune dans les domaines prioritaires (voir ci-après).

Un mécanisme de financement supplémentaire destiné à assurer l'appui technique là où il est prioritaire, a été élaboré, et des fonds complémentaires sont actuellement recherchés. Le mécanisme des « **Fonds d'accélération de l'appui technique** » (FAT) suit le modèle des Fonds d'accélération programmatique (FAP).

En plus de ce qui précède, un mécanisme d'appui susceptible d'aider les pays à déterminer leurs besoins urgents et à agir en conséquence a été élaboré : « **Equipe mondiale conjointe pour la solution des problèmes et la mise en œuvre** » (GIST). L'Equipe GIST agit dans le cadre d'un mécanisme à initiative nationale rassemblant intervenants nationaux et partenaires internationaux dans le but d'aider les pays à lever les obstacles à la mise en œuvre des dons les plus importants, de manière à « faire travailler l'argent disponible ».

La méthode de consensus adoptée, reposant sur les expériences des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA et des Groupes techniques de travail, est à l'origine de la lettre que le Secrétaire général de l'ONU¹⁰ a adressée le 12 décembre 2005 à tous les Coordonnateurs résidents, leur demandant de créer **une Equipe conjointe des Nations Unies sur le SIDA** destinée à fournir un programme d'appui commun. Cette lettre précise en outre que les agences des Equipes-pays des Nations Unies seront évaluées sur leur performance en tant que membres de cette Equipe.

Quelles sont les opportunités au niveau des pays ?

Comme indiqué précédemment et vu l'orientation de la Cellule mondiale de réflexion axée sur les pays, l'application des recommandations repose directement ou indirectement sur les objectifs structurels fixés par les « Trois principes » : un cadre national de lutte contre le SIDA, un organe national de coordination de la riposte au SIDA et un système de suivi et d'évaluation à l'échelon national.

Au cours des dernières années, l'action engagée par les Nations Unies au niveau des pays a évolué vers une plus large adéquation entre l'appui fourni aux ripostes nationales contre le SIDA et le cadre dans lequel s'inscrivent ces principes. L'application des recommandations émises par la Cellule – y compris les responsabilités dévolues tant au niveau mondial que national – peut renforcer ces efforts et garantir des résultats (voir les rapports de juin et d'août 2005^{9, 10}). On s'attend par conséquent à ce que chaque Groupe thématique ou Equipe-pays des Nations Unies appuyé(e) par le COP, relève ce défi et veille à ce que les recommandations en question soient prises en considération et à ce que les travaux progressent de manière optimale. Chaque organisme coparrainant de l'ONUSIDA est censé avoir partagé avec le personnel intervenant sur le terrain l'information sur le processus de la Cellule mondiale de réflexion et les résultats obtenus

⁸ http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub07/JC1164-TechnSuppDivLabour_fr.pdf

⁹ http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub07/JC1158-MakingMoneyWork_fr.pdf

¹⁰ http://www.unaids.org/un aids_resources/images/GTT/SG_letter_RC_12Dec05_en.pdf

Au Nigéria, le Groupe thématique national élargi, présidé par le Comité national d'action contre le SIDA, a adapté les recommandations de la Cellule au contexte national, ainsi qu'explicité dans le document intitulé « Domestication of the GTT Recommendations (Internalisation des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion) »¹¹. La première réunion a servi à adapter les recommandations à la réalité nigériane, à jeter les bases d'un accord et à choisir un processus de dialogue national sur la mise en application des recommandations et sur les engagements à prendre. Un sous-groupe du Groupe thématique élargi a rédigé un projet de rapport brossant les grandes lignes de ce processus d'application qui engage le Comité national, les organismes des Nations Unies et le groupe de coordination des donateurs sur un certain nombre d'actions spécifiques. A l'issue de quatre mois de discussion, un consensus a été atteint et un rapport final a été publié en novembre 2005.

1 – Renforcement des capacités pour assurer le leadership et l'appropriation nationale par toutes les parties prenantes de chaque pays.

- Un plan annuel d'actions prioritaires (de haute qualité), basé sur le cadre stratégique à long terme existant, formulé au cours d'un processus national fort, devrait attirer davantage de partenaires et favoriser une ferme adhésion aux cadres de développement. A l'avenir, il s'avérera de plus en plus difficile pour les partenaires, d'ignorer l'opportunité d'un meilleur alignement de leur appui sur les plans nationaux. D'autres documents d'orientation sur les normes, les critères et la conception des plans annuels d'actions prioritaires sont en cours d'élaboration et seront mis à la disposition des pays. Cela s'accompagnera d'une assistance technique pour appuyer les processus nécessaires.

La Banque mondiale, assistée du Secrétariat de l'ONUSIDA, est chargée de la mise en œuvre de cette recommandation.

- L'inclusion de manière ferme et claire des questions liées au VIH/SIDA dans les forums et les plans nationaux sur le développement, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), constitue un autre moyen de renforcer l'appui des partenaires concernés aux programmes nationaux d'actions prioritaires. Des ateliers de formation à la rationalisation des interventions auront lieu dans toutes les régions, et tous les partenaires collaborant avec les organismes chargés de la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi que les responsables des DSRP (ministères des finances, de l'économie et du développement), devraient apporter leur appui aux débats nationaux dans ce domaine.

Le PNUD, assisté de la Banque mondiale et du Secrétariat de l'ONUSIDA, est responsable de l'application de cette recommandation.

- Un des principes émanant des travaux menés par la Cellule mondiale de réflexion était que tout débat sur l'appropriation nationale devait notamment porter sur le rôle de la société civile. Les représentants de la société civile ont fait partie intégrante du processus d'élaboration des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Une aide importante est maintenant nécessaire pour renforcer la participation de la société civile aux processus de coordination nationale. Les recommandations émises par la Cellule mondiale de réflexion insistent sur l'appui multilatéral à la riposte nationale contre le SIDA, à laquelle la société civile apporte une contribution essentielle. La société civile doit prendre part à l'application des recommandations afin de garantir que le processus lancé par Cellule mondiale de réflexion à l'échelon des pays contribue à renforcer les « Trois principes ».

¹¹ http://www.unaids.org/unaid/resources/images/GTT/RPT_GTT_domesticated_Nov05_en.pdf

*Pour de plus amples renseignements sur la participation de la société civile aux processus de coordination nationale, s'adresser à **Sally Smith**, Secrétariat de l'ONUSIDA (smiths@unaids.org)*

2 – Alignement et harmonisation

- Le Fonds mondial et la Banque mondiale analyseront le degré de concordance de tous leurs programmes de financement, en veillant plus particulièrement à examiner le cas des pays où la même organisation est responsable de la gestion des deux sources de financement. Ces deux institutions se sont engagées à harmoniser et à faire concorder davantage leurs procédures de financement et à procéder éventuellement à des examens conjoints de programme. Le Groupe thématique, ou l'Equipe-pays des Nations Unies pourrait contribuer à ce processus en demandant des mises à jour des progrès réalisés au niveau pays. Le Fonds mondial et la Banque mondiale ont convenu d'améliorer leurs échanges d'informations qui serviront de base à l'avancement des travaux dans ce domaine.

La Banque mondiale et le Fonds mondial coopèrent à l'application de cette recommandation.

- L'engagement pris au niveau mondial de passer d'une méthode axée sur les projets à une méthode axée sur les programmes doit se traduire dans les faits à l'échelon des pays. Les organisations des Nations Unies se devront de modifier leur propre modus operandi afin d'effectuer le changement nécessaire pour assurer un progrès graduel, mais réel. Il faut que les organisations des Nations Unies considèrent l'élaboration d'un cadre national de lutte contre le SIDA et des plans annuels d'actions prioritaires comme leur propre processus de planification. A partir de cela, l'ONU devra en déduire une action programmatique visant à soutenir la riposte nationale. Dans le même temps et compte tenu de son mandat de coordination et d'appui technique, l'ONU remplit un rôle essentiel qui est d'aider les autres intervenants à mener à bien ce changement.
- Dans de nombreux pays, on ne distingue pas clairement le rôle du Mécanisme de coordination dans les pays (CCM) du Fonds mondial de celui de l'Organe national de Coordination de la lutte contre le SIDA (NAC). Le Groupe thématique ou l'Equipe-pays des Nations Unies doit aider l'autorité nationale à préciser les problèmes de relation CCM-NAC, engager la recherche de solutions, et faciliter la résolution des problèmes avec la collaboration du Secrétariat du Fonds mondial. Les évaluations régulières du CCM menées par le Fonds mondial offrent un point d'entrée pour fournir cet appui, l'ONU devant recommander que l'évaluation du CCM examine dans quelle mesure les « Trois principes » sont respectés.

Le Fonds mondial, assisté de la Banque mondiale et du Secrétariat de l'ONUSIDA, est responsable de l'application de cette recommandation.

3 – Réformes destinées à favoriser une riposte multilatérale plus efficace

- L'équipe conjointe des Nations Unies sur le SIDA a pour objectif d'améliorer la redevabilité sur les résultats conjoints par l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'appui apporté par les Nations Unies aux ripostes nationales. Encadré par le Groupe thématique des Nations Unies et sous les auspices du système du Coordonnateur résident, cette équipe développera un programme d'appui unifié qui servira de base à l'élaboration et à la planification d'actions communes.

*Pour de plus amples renseignements sur les équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA, s'adresser à **George Tembo**, Secrétariat de l'ONUSIDA (tembog@unaids.org)*

- Le consensus sur la répartition des tâches a identifié au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA et des organismes coparrainants une organisation pilote pour chacun des 17 domaines d'appui technique dans lesquels l'ONU détient un avantage comparatif (voir l'Annexe 4). L'organisation pilote, qui est l'unique point d'entrée pour la demande d'appui technique, doit informer le COP et le président du Groupe thématique des Nations Unies dès qu'elle est sollicitée. L'organisation pilote consulte alors rapidement les principaux partenaires concernés pour décider du(des) meilleur(s) prestataire(s), et du financement de l'appui. Il importe que les demandes d'appui technique reçues par une autre entité que l'organisation pilote soient transmises à cette dernière.

Cette répartition des tâches n'a pas pour but de diviser les organisations des Nations Unies, elle vise plutôt à intensifier l'appui technique fourni par l'ONU et à servir d'instrument de responsabilisation. Le Groupe thématique ou l'Equipe-pays des Nations Unies détient une responsabilité collective en ce qui concerne l'appui fourni. Le Groupe thématique ou l'Equipe-pays des Nations Unies devrait, avec l'aide du COP, examiner comment appliquer le **mécanisme de répartition des tâches entre les agences du système des Nations Unies** au contexte particulier du pays. Si une organisation pilote n'est pas présente dans le pays ou si le Groupe thématique estime que l'organisation ne remplit pas correctement son mandat, il conviendra que le Groupe thématique choisisse une autre organisation pilote présente dans le pays et habilitée à intervenir dans ce domaine d'appui technique visé.

Le **Plan de soutien technique intégré des Nations Unies** donne une évaluation chiffrée complète des moyens qui permettront aux organisations coparrainantes de l'ONUSIDA – en partenariat avec les organisations locales, régionales et internationales – d'assurer, de manière harmonisée et coordonnée, le décaissement rapide de l'appui technique et d'en être tenues responsables.

Les dispositifs d'appui technique de l'ONUSIDA (DAT) constitueront l'un des moyens essentiels pour fournir l'assistance technique de haute qualité aux pays partenaires. Les DAT encourageront et faciliteront en outre une coopération technique horizontale et renforceront les capacités locales et régionales dans les domaines prioritaires. Des DAT sont actuellement mis en place en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, en Afrique occidentale et Afrique centrale, en Afrique orientale et en Afrique australe. Ce dispositif vient en plus de la plate-forme d'appui technique pour la coopération horizontale au Brésil. Des mécanismes semblables sont à l'étude dans d'autres régions.

*Pour de plus amples renseignements sur le Dispositif d'appui technique, s'adresser à **Pradeep Kakkatil**, Secrétariat de l'ONUSIDA (kakkatilp@unaids.org)*

- La Cellule a préconisé une augmentation majeure du financement de l'appui technique pour 45 pays prioritaires¹². Le Groupe thématique ou l'Equipe-pays des Nations Unies devrait apporter son appui aux organes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA pour la réalisation d'une évaluation participative des besoins en matière d'appui technique, sur lesquels se baseront les demandes de Fonds d'accélération pour l'appui technique¹³. Le Groupe thématique des Nations Unies et l'organisation pilote assument la responsabilité de la coordination et de l'administration des requêtes d'appui technique.

¹² http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub07/JC1158-MakingMoneyWork_fr.pdf

¹³ Le titre et les modalités exacts sont en cours de mise au point.

- Le Fonds d'accélération pour l'appui technique mettra l'accent sur la participation de la société civile aussi bien en tant que prestataire que bénéficiaire de l'appui technique. Les mécanismes de financement envisagés pour l'octroi de cet appui technique à l'échelon du pays reposent sur l'expérience acquise avec les Fonds d'accélération programmatique (FAP). Supervisé au quotidien par une équipe restreinte du Siège de l'ONUSIDA, conjointement avec les Equipes régionales d'appui, le Fonds d'accélération pour l'appui technique offre un moyen cohérent de veiller au versement rapide des fonds, et assure un mécanisme de suivi et de vérification par un « comité FAP » interinstitutions renforcé.

*Pour de plus amples renseignements sur les Fonds d'accélération pour l'appui technique, s'adresser à **Luc Barrière-Constantin**, Secrétariat de l'ONUSIDA (barrierel@un aids.org)*

- L'Equipe GIST (Equipe mondiale d'appui à l'identification et à la résolution conjointe des problèmes) comprend des responsables de haut niveau intervenant dans le domaine du SIDA au sein du PNUD, du de l'UNFPA, de l'UNICEF, de l'OMS, de la Banque mondiale, du Secrétariat de l'ONUSIDA et du Fonds mondial. Ce groupe se réunit mensuellement pour effectuer une analyse rapide des besoins immédiats en matière d'appui technique, susceptibles de contribuer à surmonter les obstacles entravant l'utilisation des dotations importantes dans certains pays ayant sollicité un appui. Pour les pays, l'Equipe GIST constitue une ressource pour aider à résoudre les problèmes liés aux aspects de politique en relation avec les financements, les problèmes d'ordre technique ou institutionnel à l'échelon du pays. L'Equipe GIST est également une ressource pour améliorer la manière dont les organismes collaborent entre eux et avec les pays. Les Equipes-pays des NU et les bureaux régionaux des organismes concernés participent pleinement à l'analyse des problèmes et à la mise en place du processus d'appui.
- L'un des rôles importants des COP consiste à faire en sorte qu'un processus semblable à celui de l'Equipe GIST soit élaboré à l'échelon des pays. Ceci implique que l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux intervenant au niveau des pays dans le domaine du développement établissent un processus conjoint d'évaluation des performances des financements les plus importants (Fonds mondial, PPS), et déterminent les domaines-clés dans lesquels un appui technique est nécessaire pour la résolution des problèmes rencontrés afin d'accélérer la mise en œuvre des projets et assurer l'atteinte des objectifs escomptés. Ceci devrait aussi conduire à identifier au niveau national les partenaires susceptibles de fournir l'appui technique nécessaire et/ou tout appui requis de sources extérieures au pays. Au niveau des pays, ce processus assimilable à celui de l'Equipe GIST n'impliquerait pas la création de nouvelles structures, mais plutôt l'utilisation de celles déjà existantes (à savoir notamment les Groupes thématiques et le forum national des partenaires) sous la direction de l'autorité nationale de coordination de la riposte au SIDA.

*Pour de plus amples renseignements sur l'Equipe GIST, s'adresser à **Geeta Sethi** et/ou à **Barbara Galeazzi**, Secrétariat de l'ONUSIDA (sethig@un aids.org, galeazzib@un aids.org)*

4 – Obligation de rendre compte et exercices de contrôle

- Lorsqu'on procède à un examen de la riposte au SIDA, il convient également d'évaluer le niveau d'alignement des institutions multilatérales et des partenaires internationaux à l'échelon des pays. Une telle évaluation est en effet susceptible d'influencer favorablement ces partenaires dans leur

démarche en matière d'intensification de l'appui fourni à la riposte nationale au SIDA. Le Groupe thématique ou l'Equipe-pays des Nations Unies devrait activement encourager le recours à cette évaluation lors de l'examen de la réponse nationale. Un outil – du type fiche de scores – est à l'étude pour servir de cadre à cette évaluation. A l'instar du travail effectué par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au sujet des organismes bilatéraux internationaux, il conviendrait de solliciter une analyse franche et objective des partenaires, en matière d'efforts d'harmonisation et d'alignement, de telle sorte que l'action de l'ensemble des organismes concernés puisse progresser.

- On procède actuellement à la mise au point du processus d'analyse et des outils destinés à améliorer l'orientation aux pays en matière d'harmonisation des efforts de suivi et d'évaluation. Il est possible d'obtenir une assistance technique soutenue dans le domaine du suivi et de l'évaluation en s'adressant à GAMET et à l'ONUSIDA, notamment par l'intermédiaire des nouveaux Dispositifs régionaux d'Appui technique.

L'ONUSIDA et GAMET/Banque mondiale sont les organismes responsables de l'application de cette recommandation et peuvent être contactés pour de plus amples informations (Paul De Lay) au Secrétariat de l'ONUSIDA (delayp@unids.org)

- Afin de renforcer le processus de contrôle et de redevabilité au niveau national, il importe que l'équipe des Nations Unies facilite l'utilisation d'un seul système national de suivi et d'évaluation. Si nécessaire, elle prendra l'initiative de constituer une équipe conjointe d'appui au système de suivi-évaluation du pays. En outre, des consultations devraient être organisées avec les autorités nationales à propos du placement de conseillers internationaux en suivi-évaluation auprès des bureaux nationaux de coordination de la riposte au SIDA, ou auprès de tout autre bureau national chargé de gérer le système national de suivi et d'évaluation en matière de VIH/SIDA. Les ressources de la société civile dans ce domaine devraient d'avantage contribuer au système national de suivi-évaluation. Ceci signifie que le Groupe thématique/l'Equipe-pays des Nations Unies devrait encourager des discussions au sujet du développement de la politique nationale tout en veillant au renforcement des capacités de la société civile elle-même. D'autres partenaires internationaux devraient être encouragés à participer à ce processus.

L'application des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion est un processus qui s'étendra sur la période 2006-2007, voire au-delà. Il importe de maintenir des contacts réguliers entre représentants des niveaux nationaux, régionaux et centraux pour assurer un appui cohérent à l'application des recommandations ainsi que la présentation de rapports requis au Conseil de Coordination du Programme commun de l'ONUSIDA et aux autres organes mondiaux de politique. Ceci concernera plus particulièrement les exigences en matière d'appui, les progrès accomplis et la documentation des interventions efficaces. Le point focal au niveau de votre Equipe Régionale d'Appui, votre Responsable de la liaison géographique au Département Appui aux Pays et Régions, et l'Equipe de mise en œuvre des « Trois principes » devraient également être sollicités dans le cadre de ces échanges d'informations.

*Pour de plus amples renseignements sur les activités de l'ONUSIDA dans le domaine de l'appui à l'application des « Trois principes » des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, s'adresser à l'Equipe de mise en œuvre des « Trois principes » : **Desmond Whymys, Ini Huijts et Steven Jensen**, Secrétariat de l'ONUSIDA (whymysd@unids.org, huijtsi@unids.org, jensens@unids.org)*

Annexe 1

Cautonnement des « Trois principes » et des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

Sommet du Millénaire des Nations Unies

20 septembre 2005

Rapport du Sommet mondial – 2005

Nous employons activement à mettre en œuvre les « Trois principes » dans tous les pays, notamment en veillant à ce que les activités touchant au VIH/SIDA des multiples institutions et partenaires internationaux s'inscrivent toutes dans un cadre unique et arrêté d'un commun accord, sur la base duquel elles doivent être coordonnées ; à ce qu'il y ait dans chaque pays une autorité de coordination unique, dotée d'un mandat général et multisectoriel ; et à ce qu'il y ait également dans chaque pays un seul système de suivi et d'évaluation accepté par tous. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons les importantes recommandations de l'équipe spéciale chargée d'étudier le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le SIDA.

L'intégralité du rapport est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.un.org/french/summit2005/documents.html>

PNUD/UNFPA

6-9 septembre 2005

«Rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de Coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA»

«Approuve les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA»

L'intégralité du rapport est disponible en anglais à l'adresse suivante :

http://www.unfpa.org/exbrd/decisions/05_41.htm

UNICEF

30 septembre 2005

«Suivi des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion sur l'amélioration de la coordination du SIDA»

«The executive board...

Approuve les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux, et *approuve* en outre toutes les décisions du CCP qui y sont liées.»

L'intégralité du rapport est disponible en anglais à l'adresse suivante :
http://www.unicef.org/about/execboard/files/2005-19_decision.pdf

Global Fund to fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

28 – 30 septembre 2005

«Onzième réunion du Conseil -- points de décision»

«Conformément aux interventions basées sur les performances et orientées sur les résultats du Fonds mondial, le Conseil approuve les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA.»

L'intégralité du rapport est disponible en anglais à l'adresse suivante :
<http://www.theglobalfund.org/en/files/boardmeeting11/GF-B11-Decisions.pdf>

Annexe 2

Présentation des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

| Domaine dont relève l'intervention | Action spécifique | Coordonnateur | Principaux partenaires |
|---|--|---------------------------------|--|
| Renforcement des capacités des pays à assurer un leadership et à s'approprier le mode d'intervention pressenti | Normes et critères pour l'évaluation des plans d'action contre le SIDA | Banque mondiale | Secrétariat de l'ONUSIDA, PNUD |
| | Elaboration du plan d'action pour soutenir la riposte au SIDA | Banque mondiale | Secrétariat de l'ONUSIDA, PNUD |
| | Appui pour l'intégration du SIDA dans les DSRP | PNUD | FMI, Secrétariat de l'ONUSIDA, Banque mondiale |
| | Impact économique du SIDA | Banque mondiale | FMI, Secrétariat de l'ONUSIDA, PNUD |
| | Cadre macroéconomique pour l'appui des plans d'action contre le SIDA | Banque mondiale | FMI, Secrétariat de l'ONUSIDA, PNUD |
| Concordance et harmonisation des actions pressenties | Concordance dans les procédures de financement du Fonds mondial/de la Banque mondiale | Fonds mondial | Banque mondiale |
| | Réexamens annuels conjoints | Banque mondiale | Fonds mondial |
| | Rapports Organismes nationaux/CCM | Fonds mondial | Secrétariat de l'ONUSIDA, Banque mondiale |
| | Passage du financement axé sur le projet au financement axé sur le programme | Fonds mondial, Banque mondiale | Secrétariat de l'ONUSIDA |
| | Evaluations pilotes fiduciaires conjointes | Banque mondiale | Fonds mondial |
| | Amélioration de la communication entre Banque-Fonds mondial | Fonds mondial, Banque mondiale | |
| | Déterminer la nature des obstacles à la gestion de l'approvisionnement en fournitures | Fonds mondial | AMDS, Banque mondiale |
| Réformes destinées à favoriser une riposte multilatérale plus efficace | Equipes communes des Nations Unies sur le SIDA | GNUD, Secrétariat de l'ONUSIDA | Coparrainants de l'ONUSIDA, membres des équipes-pays |
| | Système commun des Nations Unies-Equipe mondiale d'appui à la recherche et à la résolution conjointe des problèmes du Fonds mondial et équipes nationales spécialisées dans la résolution de problèmes spécifiques | Secrétariat de l'ONUSIDA | Fonds mondial, PNUD, UNFPA, UNICEF, OMS, Banque mondiale |
| | Mécanisme ONUSIDA de répartition des tâches | Secrétariat de l'ONUSIDA | Coparrainants de l'ONUSIDA |
| | Réexamen de la gouvernance/COC ONUSIDA | Secrétariat de l'ONUSIDA | Coparrainants de l'ONUSIDA |
| | Répartition des tâches entre le Fonds mondial et la Banque mondiale | Fonds mondial, Banque mondiale | |
| | FAP étendus | Secrétariat de l'ONUSIDA | PNUD, UNFPA, UNICEF, OMS, Banque mondiale, représentants de la société civile |
| | Renforcement des capacités pour la gestion de l'approvisionnement | Partenariat Banque mondiale-OMS | Fonds mondial, Secrétariat de l'ONUSIDA, UNICEF, France, Etats-Unis d'Amérique |
| Responsabilisation et contrôle | Fiche de contrôle, instrument de vérification et concordance entre partenaires du réexamen mondial | Secrétariat de l'ONUSIDA | Banque mondiale (GAMET) |
| | Mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation | Secrétariat de l'ONUSIDA | MERG, METAT, Banque mondiale (GAMET) |
| | Equipes d'appui aux pays en matière de suivi et d'évaluation | Secrétariat de l'ONUSIDA | Coparrainants de l'ONUSIDA |
| | Conseillers en matière de suivi et d'évaluation dans les bureaux nationaux | Secrétariat de l'ONUSIDA | Coparrainants de l'ONUSIDA |
| | Société civile et suivi-évaluation | Secrétariat de l'ONUSIDA | Société civile |
| | Diffusion améliorée de l'information sur le suivi et l'évaluation | Fonds mondial, Banque mondiale | |

Annexe 3

Corrélations existant entre les « Trois principes » et les recommandations émises par la Cellule mondiale de réflexion

Dans quelle mesure les recommandations correspondent-elles à « Un cadre commun de lutte contre le VIH/SIDA au sein duquel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires » – « Premier principe » ?

Pour contribuer à l'élaboration d'« un cadre de lutte contre le VIH/SIDA », un certain nombre de recommandations visent directement à augmenter et à aligner davantage l'appui en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux annuels d'actions prioritaires contre le SIDA, ainsi qu'à accorder une place importante au SIDA dans les processus élargis de développement national

Un cadre national de lutte contre le SIDA : – Coût totalement chiffré (dont budget et plan de travail) – négocié et accepté par les intervenants-clés

- **Recommandation 1.1** Les pays mettent au point des plans annuels d'actions prioritaires pour la lutte contre le SIDA en vue de piloter la mise en œuvre, d'améliorer le contrôle des opérations, de mettre en lumière les résultats et de **fournir une base solide au soutien à l'alignement des institutions multilatérales et des partenaires internationaux** en même temps que d'autres efforts liés visant à renforcer progressivement les cadres nationaux de lutte contre le SIDA et à les intégrer dans les plans élargis de développement et les processus de planification.
- **Recommandation 1.2** Les pays font en sorte que leurs cadres de dépenses macroéconomiques et publiques soutiennent la mise en œuvre des cadres nationaux de lutte contre le SIDA ainsi que leurs plans annuels d'actions prioritaires et leur accordent la priorité voulue. Les Institutions de Bretton Woods, le PNUD et le Secrétariat de l'ONUSIDA s'engagent à apporter leur soutien à ces actions.
- **Recommandation 2.2** Dans la ligne tracée par la Déclaration de Paris, le Fonds mondial, la Banque mondiale, les autres institutions multilatérales et les partenaires internationaux ; (a) passent progressivement du stade **de projet à celui du financement des programmes**, en se fondant sur des cadres nationaux de lutte contre le SIDA chiffrés, intégrant des priorités, fondés sur des données éprouvées, et multisectoriels et sur des plans annuels d'actions prioritaires contre le SIDA **liés aux processus élargis de développement**, tels que les Stratégies pour la réduction de la pauvreté, et (b) s'engagent à harmoniser et à mieux coordonner la planification, le financement et les rapports inhérents à leurs interventions.

Dans quelle mesure les recommandations correspondent-elles à « Un organe national de coordination de la riposte au SIDA à représentation large et multisectorielle » – « Deuxième principe » ?

Plusieurs recommandations de la Cellule de réflexion se focalisent sur la nécessaire concordance de l'appui multilatéral et sur le renforcement parallèle du rôle de l'organe national de coordination de la riposte au SIDA. D'autres recommandations illustrent l'importance d'une action entreprise en collaboration avec un organe national de coordination de la riposte au SIDA spécifique, ce qui souligne la nécessité pratique d'un tel organisme.

Un organisme national de coordination de la riposte au SIDA :

– Reconnu par la loi – à représentation large et multisectorielle, – doté des capacités techniques nécessaires pour la coordination, le suivi et l'évaluation, le suivi financier et la gestion de l'information stratégique

- **Recommandation 2.1** Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux s'engagent à collaborer avec les organismes nationaux de coordination de la riposte au SIDA, de façon à aligner leur soutien sur les stratégies, les politiques, les systèmes, les cycles et les plans annuels d'actions prioritaires.
 - **Point 3** Si les pays le sollicitent, l'ONUSIDA, le Fonds mondial et la Banque mondiale soutiendront les efforts nationaux en vue de définir les problèmes de liaisons entre l'organe national de coordination de la riposte au SIDA et le Mécanisme de coordination dans le pays, de clarifier les principes et de diffuser les bonnes pratiques.
- **Recommandation 3.1 (point 2)** Si elle est sollicitée, l'équipe commune des Nations Unies apportera son soutien aux organismes nationaux de coordination de la riposte au SIDA et contribuera au développement des capacités nécessaires à la surveillance de l'application des recommandations, à l'analyse et à la résolution des problèmes rencontrés selon les méthodes les plus appropriées aux contextes nationaux.
- **Recommandation 3.2 (point 1)** Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux aideront les intervenants nationaux à organiser, sous l'égide de l'organe national de coordination de la riposte au SIDA, des équipes spécialisées dans la résolution des problèmes rencontrés, et une action concertée de suivi et d'évaluation, de gestion des approvisionnements et des fournitures, des besoins en soutien technique, et de mise en place de capacités en ressources humaines.
- **Recommandation 4.2 (point 4)** Les organismes nationaux de coordination de la riposte au SIDA, les institutions multilatérales et les partenaires internationaux agiront en faveur d'un renforcement du rôle de la société civile et des établissements universitaires en tant que promoteurs du suivi et de l'évaluation, notamment en ce qui concerne la collecte d'informations auprès des communautés marginalisées et l'analyse critique des données nationales.

Dans quelle mesure les recommandations renforcent-elles « Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon national » – « Troisième principe » ?

La Cellule de réflexion recommande plusieurs mesures précises et interdépendantes pour renforcer l'engagement vis-à-vis du dernier des « Trois principes », et préconise systématiquement une **étroite collaboration nationale** lors de leur mise en œuvre. L'amélioration des moyens de suivi et d'évaluation a un effet très positif sur **la responsabilisation et le contrôle**, non seulement pour ce qui est des donateurs, mais aussi pour l'ensemble de la communauté nationale.

Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon national : – intégré au cadre national de lutte contre le SIDA – pourvu d'indicateurs normalisés et acceptés par les intervenants-clés

- **Recommandation 4.1** L'ONUSIDA, travaillant dans le cadre d'analyses participatives des programmes nationaux de lutte contre le SIDA, aidera les organismes nationaux de coordination de la riposte au SIDA à mener des analyses participatives des actions engagées par les institutions multilatérales, les partenaires internationaux et les intervenants nationaux s'inspirant des normes et critères de l'OCDE/CAD en matière de concordance et d'harmonisation des actions.

- **Recommandation 4.2** Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux aident les organismes nationaux de coordination de la riposte au SIDA à renforcer leurs mécanismes et structures de suivi et d'évaluation, lesquels facilitent l'exercice d'un contrôle ainsi que la résolution des problèmes au sein des programmes nationaux de lutte contre le SIDA.

Autres recommandations de la Cellule de réflexion :

La Cellule de réflexion recommande, sous le titre « Réformes visant à une riposte multilatérale plus efficace » plusieurs mesures précises et interdépendantes destinées à renforcer, de manière harmonisée, le fonctionnement de l'Equipe-pays des Nations Unies et du Fonds mondial.

Sachant qu'à l'échelon des pays, l'application des « Trois principes » relève d'intervenants nationaux, le contenu des recommandations suivantes, dans son ensemble, n'y renvoie pas directement. Toutefois, leur application améliorera l'efficacité du système des Nations Unies et du Fonds mondial pour ce qui est de l'appui qu'ils apportent à la mise en œuvre des « Trois principes » à l'échelon des pays.

- **Recommandation 3.1** Le Secrétaire général des Nations Unies prie le Coordonnateur résident de créer, en collaboration avec l'Equipe-pays des Nations Unies, une équipe commune des Nations Unies sur le SIDA, qui sera dirigée par le Coordonnateur résident, et visera à mettre en place un programme unifié de soutien des Nations Unies aux pays dans le domaine de la lutte contre le SIDA au sein du cadre national de planification.
- **Recommandation 3.2** Le système multilatéral contribue à la constitution d'une équipe commune du système des Nations Unies et du Fonds mondial pour la résolution des problèmes qui soutient les actions engagées dans le but de surmonter les obstacles qui subsistent dans les pays.
- **Recommandation 3.3** Les Coparrainants de l'ONUSIDA et le Fonds mondial établissent une répartition plus claire et plus fonctionnelle des tâches en se fondant sur leurs avantages comparatifs et leurs complémentarités, afin d'être en mesure d'apporter un soutien effectif aux pays.
- **Recommandation 3.4** Il importe d'augmenter substantiellement les financements alloués à l'appui technique, et notamment de développer et de recentrer les Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA, de telle sorte que le système des Nations Unies et les autres instances concernées puissent accroître l'octroi d'un appui technique et en améliorer l'organisation en fonction des demandes formulées par les pays.

Annexe 4

Répartition des tâches : Responsabilités institutionnelles

| DOMAINES D'APPUI TECHNIQUE | Organisme responsable | Partenaires principaux |
|---|--------------------------|---|
| 1. PLANIFICATION STRATEGIQUE, GOUVERNANCE ET GESTION FINANCIERE | | |
| 1) VIH/SIDA, développement, gouvernance et rationalisation, y compris des instruments tels que les DSRP, et une législation habilitante, les droits de la personne et la sexospécificité | PNUD | OIT, Secrétariat de l'ONUSIDA, UNESCO, UNICEF, OMS, Banque mondiale, UNFPA, HCR |
| 2) Appui aux plans stratégiques nationaux dont les priorités ont été définies et les coûts évalués, gestion financière, ressources humaines, renforcement des capacités et amélioration des infrastructures, atténuation de l'impact et travail sectoriel | Banque mondiale | OIT, Secrétariat de l'ONUSIDA, PNUD, UNESCO, UNICEF, OMS |
| 3) Gestion des achats et de l'approvisionnement, formation y compris | UNICEF | PNUD, UNFPA, OMS, Banque mondiale |
| 4) Programmes et politiques de lutte contre le SIDA sur le lieu de travail, mobilisation du secteur privé | OIT | UNESCO, PNUD |
| 2. DEVELOPPEMENT DES INTERVENTIONS | | |
| <i>Prévention</i> | | |
| 5) Prévention de la transmission du VIH dans les milieux sanitaires, sécurité transactionnelle, conseil et dépistage, diagnostic et traitement des infections sexuellement transmissibles, et mise en relation des services de prévention du VIH et des services de traitement du SIDA | OMS | UNICEF, UNFPA, OIT |
| 6) Communication d'informations et dispense d'un enseignement, planification d'interventions en faveur de l'usage du préservatif, prévention ciblant les jeunes déscolarisés et efforts de prévention ciblant les groupes vulnérables (excepté les consommateurs de drogues injectables, les détenus et les réfugiés) | UNFPA | OIT, Secrétariat de l'ONUSIDA, UNESCO, UNICEF, ONUDC, OMS |
| 7) Prévention de la transmission mère-enfant (PTME) | UNICEF, OMS | UNFPA, PAM |
| 8) Prévention destinée aux jeunes dans les établissements d'enseignement | UNESCO | OIT, UNFPA, UNICEF, OMS, PAM |
| 9) Prévention de la transmission du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables et dans les prisons | ONUDC | PNUD, UNICEF, OMS, OIT |
| 10) Politiques globales, suivi et coordination de la prévention | Secrétariat de l'ONUSIDA | Ensemble des Coparrainants |
| <i>Traitement, soins et appui</i> | | |
| 11) Traitement antirétroviral et suivi, prophylaxie et traitement des infections opportunistes (adultes et enfants) | OMS | UNICEF |
| 12) Soins et appui aux personnes vivant avec le VIH, aux orphelins et aux enfants vulnérables, et aux familles affectées | UNICEF | PAM, OMS, OIT |
| 13) Conseils alimentaires /nutritionnels | PAM | UNESCO, UNICEF, OMS |
| <i>Lutte contre le VIH dans les situations d'urgence, de reconstruction et de présence massive de forces de sécurité</i> | | |
| 14) Renforcement de la riposte au SIDA dans les milieux des forces de sécurité, dans les services en uniforme et en cas de crise humanitaire | Secrétariat de l'ONUSIDA | HCR, UNICEF, PAM, OMS, UNFPA |
| 15) Lutte contre le VIH parmi les populations déplacées (réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays) | HCR | UNESCO, UNFPA, UNICEF, PAM, OMS, PNUD |
| 3. SUIVI ET EVALUATION, INFORMATIONS STRATEGIQUES, PARTAGE DES CONNAISSANCES ET RESPONSABILISATION | | |
| 16) Informations stratégiques, partage des connaissances et responsabilisation, coordination des efforts nationaux, développement de partenariats, actes de sensibilisation, suivi et évaluation, y compris estimation de la prévalence nationale et projection de l'impact démographique | Secrétariat de l'ONUSIDA | OIT, PNUD, UNESCO, UNFPA, HCR, UNICEF, ONUDC, PAM, OMS, Banque mondiale |
| 17) Mise en place et application d'une surveillance du VIH, par le biais d'enquêtes sentinelles/de population | OMS | Secrétariat de l'ONUSIDA |

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) unit dans un même effort les activités de lutte contre l'épidémie de dix organismes des Nations Unies : le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale.

L'ONUSIDA, en tant que programme coparrainé, rassemble les ripostes à l'épidémie de ses dix organismes coparrainants, tout en ajoutant à ces efforts des initiatives spéciales. Son but est de conduire et de soutenir l'élargissement de l'action internationale contre le VIH sur tous les fronts. L'ONUSIDA travaille avec un large éventail de partenaires – gouvernements et ONG, monde des affaires, scientifiques et non spécialistes – en vue de l'échange de connaissances, de compétences et des meilleures pratiques à travers les frontières.

